



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017 A 20 H 30

Le treize mars deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

**Etaient présents** : Marc ASTRUC, Karine BACH, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

**Etaient absents excusés** : Magali BOISSET, Stéphane DOLO, Aline JACQUET, Cristel MARTINEZ.

**Etait absente excusée et a donné procuration** : Mme Cristel MARTINEZ a donné procuration à Paul PINSARD.

Madame Patricia CHATELIN est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte-rendu est approuvé à la majorité avec 3 oppositions (Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

**Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**2017-9** : validation contrat de maîtrise d'œuvre pour Monsieur Michel ADGIE pour la rénovation du gymnase, taux de rémunération de 9% sur un prévisionnel de travaux de 165 000 € soit 14 850 € HT, soit 17 820 € TTC.

**2017-10** : A compter de la date de la décision : 13/03/2017 : Participation aux frais globaux de la machine à affranchir installée à la mairie de Lalbenque (location, fournitures, affranchissements) par les utilisateurs de ce service pour une mutualisation et répartition équitable des dépenses.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Approbation des comptes de gestion 2016**

##### **Budget principal, budget gymnase, et budget annexe assainissement**

*Jean-Luc SEGUY et Serge LINON sont arrivés en séance.*

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2016, les résultats sont conformes et identiques.

Le comptable de la collectivité est en mesure de produire le compte de gestion pour chaque budget (budget principal, budget annexe assainissement et budget Gymnase).

**Après délibération, les membres approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2016 présentés ci-dessus, et autorise le Maire à les signer et remplir les formalités nécessaires avec le service des finances publiques.**

#### **2 – Examen et vote des comptes administratifs 2016**

##### **Budget principal, budget gymnase, budget annexe assainissement**

Le Maire désigne Paul PINSARD, 1<sup>er</sup> adjoint pour présider ce point de l'ordre du jour. Monsieur le Maire décide de ne pas prendre part aux débats et se retire de la séance.

Paul PINSARD donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, les résultats sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets.

**Compte administratif : budget principal**

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 842 632.01 €

Total des dépenses : 1 645 065.37 €

**Excédent de l'exercice : 197 566.64 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 40 000 €**

**Résultat cumulé de clôture : 237 566.64 €**

La section d'investissement :

Total des dépenses : 843 693.88 €

Total des recettes : 949 704.63 €

Résultat d'investissement : 106 010.75 €

Résultat antérieur : - 141 884.21 €

**Résultat de clôture : - 35 873.46 €**

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 770 370 €

Recettes : 581 510 €

**Déficit : - 188 860 €**

**Besoin de financement de clôture : 224 733.46 €**

**Projet d'affectation:**

*Affectation au 1068 : 224 733.46€ (obligatoire)*

*Affectation complémentaire : 333.18 €*

*Soit un total d'affectation en investissement : 225 066.64 €*

*Report en fonctionnement : 12 500 €*

**Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT :**

Section de fonctionnement :

Recettes : 56 471.89 €

Dépenses : 39 445.60 €

**Excédent de l'exercice : 17026.29 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 29 343.45 €**

**Résultat cumulé de clôture : 46 369.74 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 26 866.77 €

Recettes : 27 425.90 €

Résultat d'investissement : 559.13 €

Résultat antérieur : **83 172.10 €**

**Résultat de clôture : 83 731.23 €**

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : **23 000 €**

**Excédent d'investissement de clôture : 60 731.23 €**

***Pas de besoin d'affectation au budget 2016 car excédent d'investissement.***

***Report intégral de l'excédent en fonctionnement : ligne 002 : 46 369.74 €.***

**Compte administratif du budget GYMNASSE :**

Section de fonctionnement :

Recettes : 55 715.23 €

Dépenses : 13 306.24 €

**Excédent de l'exercice : 42 408.99 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 41 333.70 €**

**Résultat de clôture de fonctionnement : 83 742.69 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 43 333.32 €

Recettes : 30 333.32€

Résultat d'investissement : - 13 000 €

Déficit antérieur : - 22 666.32 €

**Résultat de clôture : - 35 666.32 €**

Pas de restes à réaliser.

**Besoin de financement de clôture : - 35 666.32 €**

**Projet d'affectation au budget 2016 :**

***Affectation obligatoire au 1068 : 35 666.32 €***

***Report en section de fonctionnement : 48 076.37 €***

**Après en avoir délibéré, les membres décident :**

- **De voter les comptes administratifs 2016 pour l'ensemble des 3 budgets (principal, gymnase et annexe assainissement) de la manière suivante :**
  - \*Pour le compte administratif du budget principal : vote à la majorité avec 2 votes contre (Sébastien NODARI et Charles LONJOU), et une abstention (Patricia CHATELIN).**
  - \*Pour le compte administratif du budget gymnase : vote à la majorité avec une opposition celle de Sébastien NODARI.**
  - \*Pour le compte administratif du budget annexe assainissement : vote à l'unanimité.**
- **D'autoriser le Président de séance à signer les arrêtés et toutes pièces afférentes.**

### **3 – Modifications des effectifs**

Dans le cadre de la mise en place du PPCR (parcours professionnel de carrières et de rémunérations), je vous propose la création du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1/04/2017. Dans un deuxième temps, il faudra supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

D'autres propositions de créations de postes seront proposées au prochain conseil municipal lors du vote du budget 2017 avec le calcul de la masse salariale.

**Après délibération, les membres valident à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et autorisent le Maire à signer l'arrêté d'avancement.**

### **4 – Validation d'une nouvelle zone tampon du Chemin de Saint Jacques de Compostelle**

Le 15/09/2016, en séance du conseil municipal, les membres ont délibéré à la majorité sur la proposition de zones tampons relative au tracé des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le 21 février 2017, Mme Carole DUPUY de la Sous Préfecture de Gourdon (service bureau du Développement Local) a réuni le groupe de travail pour une nouvelle proposition de zone tampon. Michel DURAND a rendu compte à l'assemblée des modifications apportées depuis le 15/09.

**Après examen et délibération, les membres valident à la majorité avec 5 abstentions (Marc ASTRUC, Charles LONJOU, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Jean-Luc SEGUY) la nouvelle zone tampon du chemin de Saint Jacques de Compostelle.**

### **5 – Présentation de l'aménagement de bourg secteurs 1-2-2bis**

Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement des secteurs 1-2-2bis (de la rue de la Poste, jusqu'à l'arrière de la salle des fêtes et le chemin de la Vignasse avec les aménagements des abords de la piscine et devant le cimetière de Lalbenque).

Ce projet va être étudié par la commission voirie, pour l'aménagement notamment du secteur 2. Une mise en commun sera effectuée lors d'un prochain conseil et/ou commission municipale.

### **6 – Présentation de la saison piscine 2017 : horaires, activités, tarifs, convention....**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présentation de la nouvelle saison piscine 2017.

L'ouverture sera du **SAMEDI 20 MAI au VENDREDI 6 OCTOBRE 2017.**

L'ensemble des informations concernant les jours d'ouverture, tarifs baignade, règlements cours et tarifs sera disponible en ligne sur le site internet : [www.lalbenque.fr](http://www.lalbenque.fr), en mairie ou en affichage à la piscine au plus tard le 10 avril 2017.

Les conventions d'utilisation de la piscine seront mises à jour en fonction du changement au niveau des horaires et tarifs.

Lors du prochain conseil municipal, vous aurez l'information de la décision du Maire en matière de tarifs par activités.

Autre information : à compter de 2017, nouvelle activité pour les adolescents (13 – 18 ans) durant l'été (tous les mardis et jeudis de 14h à 15h) : initiation aux jeux collectifs aquatiques (waterpolo-basket...), possibilité de tournoi dans la saison.

Pour les modes de règlement : possibilité du paiement par CB (carte bancaire) pour les entrées baignade, en plus du paiement par chèque ou en espèces.

### **7 – Modification de la délibération de fixation des indemnités de fonctions du Maire, aux adjoints et conseillers ayant délégation : suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 à effet du 1/01/2017.**

Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23/12/1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24/10/1985 modifié relatif à la rémunération des personnels des collectivités territoriales, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017, modifie la rémunération des élus. En effet, l'indice de référence brut terminal de la fonction publique territoriale jusqu'alors le 1015 (IB) – 821 (IM), passe au 1022 (IB) et 826 (IM) au 01/01/2017.

Au 01/01/2018, il passera du 826 (IM) au 830 (IM).

Le conseil municipal dans sa séance du 14/04/2014 avait délibéré en précisant les taux applicables à l'indice brut 1015, lequel est modifié aujourd'hui et la délibération ne peut plus être applicable en l'état.

Je vous propose de délibérer de nouveau avec l'application de **l'indice de référence brut terminal de la fonction publique**.

Le montant de l'indemnité brute du Maire sera de 1006.36 € et celles des adjoints et conseillers municipaux avec délégation de 522.53 €.

**Après examen et délibération, les membres valident à l'unanimité la modification de la rémunération des élus conformément à l'application du décret n° 2017-85 du 26/01/2017, et l'application sera effective au 13/03/2017.**

### **8–Questions diverses**

- Pour information : présentation du croquis du découpage du foncier du Pech Fourcat.

- Information : Conférence **le jeudi 16 MARS 2017 à ST GERY** sur le changement climatique.

- Information : Réunion des conseillers départementaux le **mercredi 22 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes de Montdoumerc.**

- Ouverture de l'enquête publique pour le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement du mardi 4 avril au vendredi 5 mai inclus dans les mairies de Cieurac et du Montat, pour tout renseignement complémentaire, voir en mairie.

- L'Office de tourisme Lalbenque-Limogne vient de nous adresser un courrier en date du 7/03 en prévision de la 3<sup>ème</sup> édition de l'opération « 1000 mains à la pâte pour le chemin de Compostelle », fort du succès des 2 premières éditions, il sollicite la participation d'un élu à cette manifestation. Monsieur Michel DURAND sera de nouveau présent pour la prochaine édition avec Philippe PARIAT et Daniel PASQUIER.

- **installations classées pour la protection de l'environnement** : enquête publique du 27/01 au 2/03/2017. Michel DURAND, Daniel PASQUIER et Paul PINSARD se sont rendus à la permanence et après consultation du dossier, aucune observation n'a été relevée. L'assemblée valide à l'unanimité la demande d'autorisation d'exploitation d'un centre de traitement de déchets à Fontanes.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte-tenu du peu de fiabilité du camion benne, le Maire propose de changer ce véhicule. Plusieurs propositions ont été recueillies et la fourchette de prix se situe aux environs de 30 000 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à continuer cette prospection.

-Cérémonie de la FNACA (les Anciens Combattants d'Algérie) **le dimanche 19 mars 2017 à 11 h 45** au monument aux morts.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire

J.POUGET.